

Mairie de CHÂTENAY
Département d'Eure et Loir
Communauté de commune des Portes Euréliennes d'Île de France

Mail : mairie-chatenay@orange.fr

☎ : 02 37 99 61 21

Permanences :

Mardi 17h30-19h et Jeudi 10h -12h et de 13h- 16h

2024-07-11

**Arrêté modifiant la circulation
Manifestation du 13 juillet 2024**

Le Maire de la commune de CHÂTENAY,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant que le samedi 13 juillet 2024 aura lieu le feu d'artifice à la mare à 23h00 et qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans la Rue Des Peupliers du N° 1 au N° 22 dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ

Article 1 : La circulation des véhicules sera interdite le 13 juillet 2024 de 22h30 à 00h00 dans la rue des Peupliers :

Article 2 : Pendant cette période, la circulation des véhicules sera déviée comme suit :
Tour du village

Article 3 : Les véhicules en infraction aux présentes dispositions pourront être mis en fourrière, aux frais de leur propriétaire.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de CHÂTENAY, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'Anneau, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme
Châtenay, le 11 juillet 2024

Le Maire,
Laurent DAGUET

